Edition nationale Première quinzaine/d'octobre 77 Vol. 53 Numéro 4

Third Troisième class classe Montreal B-889

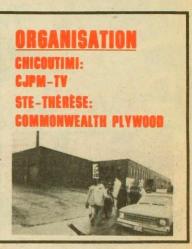


CSN - 1001 St-Denis Montréal H2X 3J1

# TOUS

Après le Trust général,

À QUÉBEC, LE SOLEIL NE BRILLE PLUS



POUR L'EMPLOI CONTRE LE CHÔMAGE DANS LE SECTEUR PUBLIC NTRE LE CONTRÔLE DES SALAIRES **POUR LE RETOUR** À LA LIBRE NÉGOCIATION

**MANIFESTATION SYNDICALE NATIONALE CSN** 

14 OCTOBRE À MONTRÉAL

20 HEURES PARC VIGER



APRÈS LA FUSILLADE À LA ROBIN HOOD



RADIO-MUTUEL

CJMS

CJTR

CJRS



**AMÉRIQUE LATINE** 

PERSÉCUTÉS **OUI RÉSIST** ET OUI LUTTENT

CAISSES POP REGLEMENT SPECTACULAIRE

QIT-SOREL **GAINS IMPORTANTS** SUR LA SANTÉ-SÉCURITÉ



# RADIO-MUTUEL Une radio de bums BOYSONTONS BOYSONTONS MESTICA CAMBRILLE CAMBRILLE

# cims cirp citr cirs

Sous le thème "Pour la reconnaissance syndicale", les trois centrales avaient invité, le 28 septembre dernier, les travailleurs à venir manifester leur appui à la lutte des grévistes de Radio-Mutuel. Des milliers de participants ont répondu à l'appel et ont manifesté dans les villes de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke, réclamant la mise au ban des scabs et des fiers-à-bras dans les conflits de travail.

En grève depuis près de huit mois, les grévistes de Radio-Mutuel font face à un employeur qui s'acharne depuis 17 ans à essayer d'écraser tout mouvement de syndicalisation chez ses employés.

### La violence patronale

Radio-Mutuel refuse de signer l'article un de la convention qui reconnaît le syndicat comme représentant des travailleurs et continue, après sept mois, de contester devant la Cour fédérale les accréditations des syndicats.

Depuis le début de la grève, Radio-Mutuel a engagé des gardes armés, comme à Robin Hood, en dépit des injonctions qui limitaient le piquetage. A Trois-Rivières (CJTR) et à Sherbrooke (CJRS), les gardes attaquèrent les grévistes. Ces attaques ont même amené un précédent dans les annales syndicales: une injonction pour protéger les membres du syndicat contre les menaces et les intimidations patronales.

A Montréal (CJMS) quatre grévistes, au cours de la même nuit, ont vu leurs voitures complètement saccagées par des vandales pendant qu'à peu près à la même époque, le président de Radio-Mutuel fonçait sur la ligne de piquetage avec son automobile et invitait un gréviste à se battre (les "garda" étaient là pour le protéger!). Le gréviste provoqué par le président reçoit des menaces de mort le soir même et le lendemain une fenêtre de sa demeure vole en éclat, suite à un coup de ".12".

A Québec (CJRP), les employés ont découvert qu'ils ont été victimes d'écoute électronique depuis trois ans, soit depuis leur syndicalisation.

En plus d'avoir recours à Arthur Matteau (un négociateur patronal spécialisé dans le brisage de syndicats), Radio-Mutuel a intenté des poursuites contre les grévistes. A Trois-Rivières, 17 grévistes ont été condamnés à des amendes totalisant \$6,900 pour participation à des grèves illégales. Des accusations d'outrage au tribunal ont été portées contre tous les employés de Montréal et des dizaines d'autres sont en suspens devant les tribunaux. Même Norbert Rodrigue a été la cible de Radio-Mutuel qui a tenté, en vain, de le faire condamner pour outrage au tribunal

Pendant ce temps, les scabs comme Jarraud (qui a fait ses armes à CKVL), Bélair, Gosselin et compagnie essaient de maintenir la cote d'écoute de Radio-Mutuel.

# AU SOLEIL, LES EMPLOYÉS VEULENT PRODUIRE UN MEILLEUR JOURNAL

Les 108 membres du Syndicat des Journalistes de Québec et les 32 membres du Syndicat des Employés de soutien de la Rédaction du Soleil ont déclenché simultanément la grève le 30 août dernier, après plus de huit mois de négociations.

Le conflit se prépare depuis trois ans, soit depuis que les employés de rédaction se trouvent confrontés à des nouveaux patrons qui interviennent ponctuellement dans leur travail, qui contournent régulièrement la convention collective, qui multiplient les "ententes particulières sous la table" au détriment des contrats de travail, qui effectuent des choix en fonction de la rentabilité et non plus en fonction du droit à l'information... et ce, dans l'intention de produire un journal qui sera le moins compromettant possible, le plus léger possible, le moins approfondi possible, le plus populaire possible (disent-ils), le mieux vendu possible... au coût le moins cher possible.

Bref on tente de rentabiliser le journal à partir non seulement du service de la publicité mais aussi à partir du contenu du journal. A titre d'illustration, cela donne un chroniqueur syndical en train de s'essoufler à essayer de couvrir les événements pendant qu'un journaliste va faire un voyage aux Indes pour couvrir l'affaire Marie-Andrée Lclerc!

# LE SOLEIL

Les syndiqués du Soleil veulent une protection plus grande au niveau des conditions de travail professionnel, de manière à ce que cesse ce nouveau type de censure, parfois subtil, fondé sur la subordination de l'information au marketing.

Ils veulent aussi mettre un frein à l'emploi de pigistes et réclament une définition plus précise du cadre et de la nature de leur travail de même que la reconnaissance de leur compétence vis-àvis de ce travail.

Les employés de soutien veulent la semaine de 4 jours et des améliorations au niveau des clauses monétaires.

Déjà, les syndiqués ont réussi à faire cesser la publication de "La revue du Consommateur" qui était un recueil d'annonces publicitaires du Soleil.

# **UN TROU POUR VIEILLARDS**

Après avoir mis en lock-out ses 50 employés, le Foyer Notre-Dame du Rosaire, à Montréal, a interdit toute visite aux parents des vieillards qui y sont hébergés dans des conditions répugnantes. Dimanche le 25 septembre, une visiteuse a même été bousculée par un garde de l'agence Phillips (matricule 1371) engagé par le Foyer pour interdire l'accès.

Le foyer est dirigé par la congrégation religieuse des Réparatrices du Divin-Coeur. Il abrite une centaine de vieillards. C'est un des derniers foyers "privés" subventionnés à 80 pour cent par le gouvernement.

Il n'y a qu'un seul préposé à l'entretien ménager, ce qui est nettement insuffisant pour garder les lieux propres. L'étroitesse et l'encombrement des lieux ne permettent pas d'avoir des conditions d'hygiène normales. C'est ainsi que le linge et les draps souillés sont placés dans les mêmes sacs que le reste du lavage; il n'y a pas de stérilisateur à bassines, qui sont lavées à la main, et qui encombrent la salle de toilettes avec les chaises d'aisance; une forte odeur d'urine vieillie flotte aux alentours des toilettes. L'équipement pour soulever les vieillards impotents est insuffisant et désuet.

Ce n'est qu'après une occupation – à laquelle la police a mis fin – que les employés ont réussi à rencontrer la direction pour discuter de ces problèmes, qui sont liés au non-respect de la convention collective.

# LA MOBILISATION FAIT RECULER LES "COWBOYS DU MINNESOTA"

Une mobilisation sans précédent autour du boycottage des produits Robin Hood Multifood a fait reculer cette compagnie, dont le siège social est au Minnesota, qui songeait sérieusement à fermer ses portes et déménager ses pénates en Ontario après avoir annoncé qu'elle refusait de reprendre à son service cinquante ouvriers et qu'elle maintenait des poursuites de plus de \$1,800,000 contre la CSN, les syndicats et les syndiqués.

Le protocole de retour au travail garantit le rappel de tous les membres du syndicat dans un intervalle de trois semaines et assure aux membres le même règlement que celui intervenu dans les autres minoteries. La compagnie a insisté pas moins de dix fois lors des négociations qui devaient mener à l'entente de principe pour que le boycottage s'arrête dès que les syndiqués acceptent l'entente.

En janvier 1977, les meuniers de quatre syndicats apprenaient que la Commission anti-inflation coupait leur salaire d'un montant représentant en moyenne \$1,500 par employé pour les deux années de la convention. Les 500 travailleurs décident, alors de faire la grève pour récupérer l'argent qui leur a été littéralement volé.

Au début, on assiste à une pénurie de pain. Le rapport de force des meuniers est imposant. Mais le gouvernement fédéral émet, pour une première fois dans l'histoire de la Commission Canadienne du blé, 75 permis d'importations de farine

américaine. Les compagnies haussent alors le prix du pain de \$0.02 cents pour payer le transport de la farine scab. Le gouvernement provincial, pour sa part, refuse d'intervenir.

Puis, suivent les injonctions et les outrages au tribunal pendant que la CSN dénonce en conférence de presse, photos à l'appui, l'utilisation de fiers-à-bras armés de .12 à canons tronconnés.

Robin Hood, pour une, congédie 130 employés et écrit sur leur notice de cessation d'emploi: "cause, défi d'injonction, grève illégale" afin de les empêcher de toucher les maigres prestations de la Commission d'Assurancechômage.

Puis, le 22 juillet, ce qui devait arriver arriva: 9 travailleurs tombent sous les balles des fiers-à-bras de l'agence Sécurex chargés "supposément" de protéger la meunerie Robin Hood.

Sous la menace de boycottage des magasins Steinberg, Phénix, propriété de Steinberg, en vient à une entente avec ses syndiqués pendant que Ogilvy, après quelques semaines de boycottage des bières Labatt 50, en arrive elle aussi au même règlement.

Une semaine avant le règlement de Robin Hood, les travailleurs de Maple Leaf retournaient au travail avec un protocole de retour au travail semblable à celui des deux autres minoteries.

Robin Hood, après l'attentat du 22 juillet, essaie par tous les moyens de casser le syndicat. Rien n'y fait. La mobilisation, la combativité des travailleurs des minoteries et l'appui grandissant de la population autour du boycottage l'amène à reculer sur ses positions.

Il n'y aura pas de fermeture d'usine, le protocole de retour au travail garantit que chaque meunier sera rappelé au travail, le conflit aura amené le gouvernement à instituer une commission d'enquête sur les agences de sécurité alors que la population aura compris que les fiers-à-bras dans les conflits de travail ne sont pas nécessairement là pour protéger la propriété des compagnies.



# LES "BRAS" DES PATRONS

A la Cenalese de Drummondville, les agents de NAC Sécurité sont là pour appuyer les policiers qui utilisent un gaz paralysant. A Sico de Longueuil, Michel Girard, un fier à bras, blesse un travailleur avec un hacheviande. A Camion Incendie Pierreville, Paul Leduc se promène dans l'usine avant le déclenchement de la grève et se fait indiquer par le patron qui sont les leaders syndicaux. A Standard Paper Box, les agents de sécurité de l'Agence Garda blessent un journaliste et font capoter la jeep d'un gréviste. A Whissell, la roulotte de grève est démolie par les lutteurs de Paul Leduc. A la Stanchem, les gardes armés de Sécurex foncent à toute vitesse sur un permanent de la CSN et viennent près d'écrapoutir son automobile en la poussant avec une camionnette sur une distance de 30 pieds. A Robin Hood, les fiers-à-bras tirent sur les grévistes avec

des "12" et blessent 9 grévistes. A Radio-Mutuel, on s'attaque aux grévistes, A Steinberg, on menace les piqueteurs avec des "12", on fait de même à la Volcano de St-Hyacinthe. On provoque des travailleurs à la Vilas de Granby avec des chiens policiers, on escorte les scabs du CEC, on vide l'usine de Sonoco avec des fiers-à-bras armés de matraques.

Tout ça, c'est le lot de la violence patronale quotidienne dans les conflits de travail. Les agences de sécurité dans les conflits de travail, on n'en veut plus! Que les lutteurs retournent à leurs arènes et les tueurs avec la petite pègre. Nous, on veut exercer nos droits démocratiquement, sans être les victimes de ceux qui refusent de reconnaître le droit d'association et le droit de grève, droits qui sont supposés être nôtres depuis plus de 100 ans.

# LA LOI 45

Une semaine après la fusillade de Robin Hood, le gouvernement du Québec présentait son projet de loi 45 qui amendera le Code du Travail.

"Bien que ces amendements constituent une amélioration sensible de la situation actuelle, la CSN poursuit ses revendications intégrales. Il faut souligner que ces améliorations sont issues de nombreuses et grandes luttes syndicales."



### Norbert Rodrigue au dernier Conseil confédéral

### Du projet de loi, il faut retenir:

Une certaine accélération du processus de syndicalisation en obligeant l'employeur à formuler son désaccord dès l'étape de l'enquête et en permettant à l'enquêteur d'accréditer malgré un désaccord sur l'unité de négociation pourvu que l'association ait le caractère représentatif, et en permettant qu'un vote ait lieu si l'association représente entre 35% et 50% des salariés visés.

La reconnaissance légale de la formule Rand.

Des modifications à l'avis de négociation, à la conciliation permettant le droit de grève à la première journée d'expiration de la convention collective et consacrant le caractère purement facultatif du recours à la conciliation comme condition d'acquisition du droit de grève. Subséquemment, les délais de "maraudage" sont modifiés et deviennent du 90e au 60e jours précédant l'expiration de la convention collective.

La faculté pour l'une ou l'autre partie à l'occasion d'une première convention collective de faire décréter par arbitrage pour une durée d'une année les conditions de travail lorsque la conciliation est infructueuse et que la grève ou le lock-out ne parvient pas à une fin.

Les dispositions anti-scab interdisant à l'employeur

- a) d'utiliser une personne pour accomplir les fonctions d'un salarié en grève (ou lock-out) si cette personne a été embauchée après l'avis de grève, elle est alors un salarié et régie par les dispositions de b). Ainsi, seules les personnes exclues du certificat d'accréditation (dont les cadres) pourraient travailler,
- b) d'utiliser ses salariés en grève (ou lock-out) sauf à l'intérieur des limites données dans les dispositions relatives aux services essentiels,
- c) de faire travailler un gréviste (ou lock-outé) dans un autre de ses établissements et permettant au gréviste (ou lockouté) de reprendre son emploi de préférence à toute autre personne à la fin de la grève (ou lock-out)

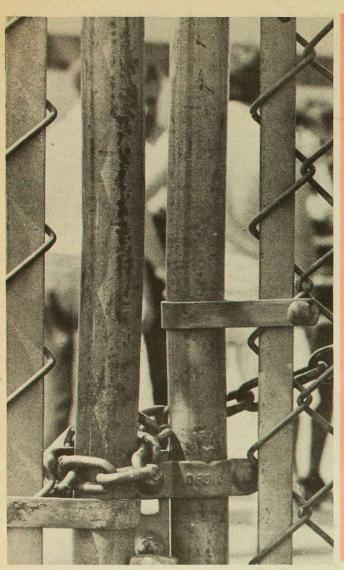
Toutefois, il ne faut pas être bernés par ces concessions que doit faire le gouvernement; le projet de loi cache un véritable acte d'ingérence des autorités gouvernementales dans les organisations syndicales, contraire à la convention internationale no 87 sur la liberté syndicale, en leur permettant

- 1) d'intervenir dans la démocratie syndicale, et
- 2) de modifier toute la pratique de responsabilité de la négociation et de la représentation confiées aux représentants de travailleurs.

Cet article 8 du projet permet par la voie des dénonciateurs infiltrés et payés par les compagnies d'entreprendre des procédures d'enquête et judiciaires à des moments stratégiques (élections, grèves, soumissions d'offres, retour au travail). Une utilisation tactique de cet article pourrait permettre d'enrayer la mobilisation à des moments vitaux.

Le projet de loi, à l'article 10, cherche à isoler dans des unités corporatistes dissociées des autres travailleurs les milliers de travailleurs de l'éducation et des affaires sociales visés par l'une ou l'autre des 38 professions énumérées à l'annexe 1 du code des professions.

Il faut également souligner que le projet de loi demeure muet sur la syndicalisation des cadres, la règle du statu quo anté et autres revendications formulées au mémoire commun CSN-CFO



# Emploi et chômage: LUTTER, C'EST DÉJÀ VAINCRE

Provoquer une hausse de chômage et un resserrement des possibilités d'emploi a été et continue encore d'être un choix déli-

Pendant que les salaires sont strictement contrôlés, tout le monde s'accorde pour constater que les prix ne sont pas modifiés par les politiques qui découlent de la loi C-73.

Au Québec, le taux de chômage atteignait 10.3 pour cent de la main d'oeuvre dans les dernières statistiques publiées. Et encore n'est-ce là que le taux officiel, car les récentes modifications de la loi de l'assurance-chômage ont pour effet de soustraire des milliers de travailleurs de la catégorie "chômeurs"; ils n'apparaissent plus sur les listes, mais ils ne travaillent

Personne, à l'heure actuelle, ne prévoit que la situation s'améliorera au cours des prochains mois. Au contraire, Ottawa, qui détient les principaux leviers, refuse toujours de prendre les mesures nécessaires à stimuler l'économie. La première de ces mesures étant le retrait pur et simple des contrôles des salai-

Le chômage atteint toutes les catégories de travailleurs, mais plus particulièrement les jeunes et les femmes.

Pendant ce temps, profitant comme des vautours de l'insécurité des travailleurs, les capitalistes se livrent de plus en plus effrontément au chantage à la fermeture. Domtar à East-Angus, Gulf à Shawinigan, CIL à Valleyfield, Consol à Wayagamack, etc.

Le 14 octobre, il faut dire clairement au gouvernement et aux capitalistes que nous ne voulons plus faire les frais de leur

# NUN aux coupures de postes

Sociales, on l'appelle contreréforme Forget-Lazure. Dans le secteur du soutien scolaire, on l'appelle contre-réforme Morin. C'est en fait la même politique gouvernementale qui vise à "rentabiliser" ces secteurs en coupant des postes, en effectuant des mises à pied ou des mises en disponibilité, en accroissant la charge de travail des syndiqués, en ne comblant pas les postes laissés vacants et en multipliant le "bumping".

La contre-réforme Forget-Lazure s'accentue dans tout le réseau. Les CSS, les CLSC, les hôpitaux, sont touchés. Ainsi, au Centre des Services Sociaux de Québec, en dénombre 95 postes non-comblés et plus de 45 salariés congédiés en moins de trois mois.

Au CLSC de Milles-lles, les travailleurs sont en grève depuis 9 mois pour obtenir que l'article 28.03 (reconduction des ententes locales) s'applique. Pendant ce temps, le ministère des Affaires sociales joue les Ponce-Pilate et l'agence de sécurité Garda protège la maison du directeur général.

A l'Institut Louis-Philippe Pinel de Montréal, les travailleurs ont débrayé pendant trois semaines suite à une coupure de 31 postes. Etant moins nombreux pour surveiller les patients, des incidents violents se multipliaient: "un patient attaque un surveillant avec un marteau", etc... Les syndiqués ont eu gain de cause et aujourd'hui on est revenu à la situation antérieure avec 31 postes récupérés.

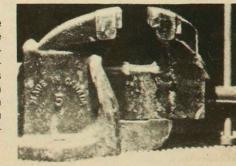
Dans le secteur des Affaires A Louis-Hyppolite Lafontaine (St-Jean réduit les horaires malgré un mémoire de Dieu), c'est l'irrespect des ententes d'entente qui prévoit leur maintien (13 des gardes-malades auxiliaires et des raire variant de 3 à 20 heures par setravailleurs de la cuisine qui souleva la maine) et on procède à des réductions colère des syndiqués de l'institution. de durée de postes de 40 semaines à 26 Après des débravages sporadiques, on semaines. a obtenu le respect des ententes.

mation). D'autant plus que l'Association mises à pied des Hôpitaux de la Province de Québec A la CECM, au niveau du personnel d'ens'est elle aussi structurée pour essayer tretien, il y a eu 19 mises en disponid'appliquer en douce la contre-réforme bilité, 50 mises à pied et plusieurs pos-Forget

du nombre de cadres et de temps par- tion (journalier) forfait.

### Soutien Scolaire

tuation est la même. A la Commission Scolaire d'Abitibi, on abolit 14 postes, on



Dans le secteur soutien scolaire, la si-

intervenues particulièrement au niveau personnes ont subi une réduction d'ho-

A la Commission scolaire de la Mauri-La contre-réforme Forget-Lazure a cie, 14 postes d'employés de soutien à amené les syndiqués de la FAS à res- plein temps et deux postes à demi-temps susciter les structures du dernier Front ont été abolis. 13 personnes ont été mi-Commun (structures d'action et d'infor- ses en disponibilité et 3 autres ont été

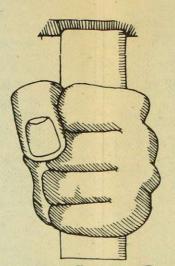
tes vacants non-comblés. De plus, 19 Parallèlement à la congestion d'urgence, journaliers détenant passablement d'anà la fermeture de départements entiers, cienneté à la CECM se voient confier la aux économies de bout de chandelle tâche d'aide-concierge, ce qui implique (dans un hôpital de Québec, au lieu de pour eux un retour à du travail de nuit. réparer une toiture trouée on a sus- du travail que la majorité d'entre eux pendu des sacs à ordure pour recueil- avaient abandonné il y a 5 ou 10 ans lir l'eau), on assiste à l'augmentation pour ce qui constituait alors une promo-

tiel, à des dépenses fastueuses pour Au niveau du personnel de bureau, il y a rénover les bureaux de l'administra- eu 45 mises à pied, 50 mises en disponition et à la multiplication de contrats à bilité, 29 postes abolis depuis septembre 1976 et 51 abolitions annoncées. Le président de la CECM déclarait le 7 avril dernier qu'il comptait abolir environ 400 postes de cadres, de professionnels nonenseignants et d'employés de bureau.

Là encore, on assiste à une pluie de contrats à forfait

Les abolitions de postes ont d'ailleurs amené des réactions comme la grève. depuis le 17 août, des employés de soutien de la Régionale Louis-Fréchette de Québec.

A la Fédération des Affaires Sociales et à la Fédération des Employés des Services Publics, on prépare une riposte à ce qui laisse entrevoir une négociation difficile lors du renouvellement de la prochaine convention.



14 OCTOBRE POUR L'EMPLOI CONTRE

LE CHÔMAGE

CONTRE

LE CONTRÔLE DES SALAIRES

CONTRE

LES COUPURES DE POSTES DANS LE SECTEUR PUBLIC

> POUR LE RETOUR À LA LIBRE NÉGOCIATION

# MANIFESTATION NATIONALE LE MOUVEMENT SYNDICAL REFUSE **COMPLICE D'OTTAWA**

CSN Norbert Rodrigue dénonçait le gouvernement fédéral qui, par l'entremise du ministre John Munro, annonçait son intention de maintenir le contrôle des salaires jusqu'en 1979.

"A la suite de ce qui nous apparaît maintenant comme de simples calculs électoraux, le gouvernement fédéral maintient une position qu'il n'a jamais réellement eu l'intention d'abandonner, soit de faire payer aux travailleurs canadiens le prix de la crise du système économique", décla-

Toute l'opération menée par le gouvernement fédéral auprès des centrales syndicales, durant le printemps et l'été, pour les amener à coopérer en vue de la levée progressive des contrôles des salaires, avait un seul objectif: associer les centrales aux restrictions volontaires aux lignes directrices de la loi C-73 et s'assurer leur participation aux organismes tripartities de surveillance et de concertation économique. Avec comme résultat, si cette opération avait réussi, que les syndicats se seraient eux-mêmes appliqués les restrictions qui sont présentement contrôlées par la Commission "anti-inflation"

Il s'agissait, essentiellement, d'une démarche de type relations publiques de la part du gouvernement fédéral. Si elle ne réussissait pas, les syndicats étaient responsables de la nonlevée des contrôles. Si elle réussissait, le gouvernement fédéral en tirait un fort crédit politique pendant que les travailleurs continuaient de subir la crise

Le CTC et la CSN ont refusé de devenir complices de cette machination électoraliste. Car il faut se souvenir qu'à l'époque, le premier ministre Trudeau hésitait encore avant de se présenter devant l'électorat et qu'avant de le faire, il aurait bien aimé annoncer la levée des contrôles.

programme "anti-inflation" n'a rien fait pour contrôler les prix mais il a réussi à faire baisser le pouvoir d'achat des travailleurs, con-

tribuant ainsi directement à la mon tée du chômage.

### Les prix

Même les observateurs les plus partiaux s'accordent pour dire que les mesures fédérales n'ont pas réussi à contrôler les prix. Cela, les consommateurs le vérifient tous les jours et après deux ans sous ce régime, on constate que la CSN avait eu raison, le 14 octobre 1975, de déclarer que ces mesures s'avéreraient inapplicables au niveau des

Les statistiques fournies par le gouvernement fédéral le prouvent d'ailleurs.

En 1975, dernière année avant les contrôles. l'indice des prix avait enregistré une hausse de 9.5 pour cnt. Depuis le début de 1977, la hausse des prix se situe à 10.3 pour cent au taux annuel, dont 18.1 pour cent au seul chapitre de l'alimentation.

Faillite donc du côté des prix. Mais puisque les salaires sont, eux, contrôlés de très près, cela nous éclaire sur les véritables intentions du gouvernement fédéral: l'objectif n'était pas de contrôler l'inflation des prix mais de contrôler les salaires au profit des capitalistes.

Depuis l'entrée en vigueur des contrôles, on estime à plus de \$500 millions les sommes perdues par les travailleurs canadiens, réduisant d'autant le niveau de consommation et donc le niveau d'activité économique. Cela a provoqué une augmentation terrifiante du chômage.

Mais tous ne subissent pas ces contrôles avec la même intensité. Pendant que la Commission Pépin réduisait de \$3.69 à \$3.60 l'heure le salaire horaire négocié par les employés de la scierie Irving à Eatscourt, sans doute parce qu'ils mettaient en danger l'économie du pays, les dirigeants d'entreprises s'octroyaient des hausses fabuleuses, entre 1975 et 1976. Par exemple, le salaire du vi-

Le gouvernement fédéral l'a décidé. Les travailleurs vont continuer de payer pour une crise dont ils ne sont pas responsables.

ce-président de Québécor, M. P. Gauvreau, augmentait de \$10,110 passant de \$53,563 à \$63,673. Celui du président de Bell Canada, M. J. DeGrandpré, augmentait de \$30,100, passant de \$184,900 à \$215,000, pen dant que sa caisse de retraite passait de \$79,000 à \$349,000.

Durant la même période, les profits de Asbestos Corp. augmentaient de 690.5 pour cent, ceux de Falconbridge de 147.6 pour cent, ceux de Dominion Textiles de 98.3 pour cent, ceux de l'Alcan de 25.7 pour cent.

### Maintenir une position

On constate qu'il n'est pas facile de lutter avec toute l'efficacité qu'or pourrait souhaiter contre une loi dont les injustices sont ressenties quotidiennement par des milliers de travailleurs. Mais nous croyons que la CSN, comme les autres organisations syndicales, doit continuer de maintenir une position très ferme sur cette question, en accordant tout l'appui possible aux groupes qui sont directement aux prises avec cette loi dirigée directement contre les tra-

### LA CSN EXIGE DU GOUVERNEMENT FEDERAL:

1) Le retrait immédiat de la loi C-73 sans phase transitoire;

- 2) L'établissement d'une commission de réglementation des prix dont le rôle serait de dénoncer les hausses de prix de produits de base qui ne seraient pas justifiées selon certains critères spécifiques;
- 3) La CSN refuse de s'engager dans quelque forme de restriction volontaire que ce soit.

### POURQUOI MAINTENONS-NOUS CETTE POSITION?

- 1) La loi C-73 entraîne une baisse du pouvoir d'achat des travailleurs et, par conséquent, une augmentation du chômage;
- 2) La loi C-73 aggrave les disparités régionales en amplifiant les écarts de salaire dans un même secteur d'activité entre les différentes régions du
- 3) La loi C-73 ne combat nullement l'inflation. On n'a qu'à regarder les derniers chiffres publiés par Statistiques Canada, qui révèlent une hausse des prix de 10.3 pour cent pour les sept premiers mois de 1977 (taux annuel si les prix continuent d'augmenter à ce rythme).

# Une étape importante dans la lutte pour la santé

Après avoir occupé leur usine pendant cinq semaines, les 1,200 travailleurs de Fer et Titane, à Tracy, ont accepté à 91 pour cent une convention collective qui marque une étape importante dans leur lutte pour la santé et la sécurité.

La convention consacre le droit d'arrêter de travailler dans des conditions dangereuses, sans perte de salaire ou autre pénalité. Cette clause a été testée un mois après le retour au travail, quand les gens du laboratoire ont débrayé jusqu'à ce que la compagnie replace le déclencheur d'alarme d'un détecteur de gaz au niveau décrété par le comité de sécurité. Le comité de sécurité avait fixé le niveau d'alarme à 50 ppm, et un contremaître l'avait relevé à 100 ppm.

Dans la pratique, sinon dans le texte, l'autorité des membres syndicaux au comité paritaire de sécurité est beaucoup plus grande qu'auparavant. Ils peuvent enquêter en tout temps et en tout lieu sur des situations pouvant entraîner des blessures ou des maladies, et ils le font régulièrement. Ils peuvent utiliser à leur volonté les appareils de mesure fournis par la compagnie sur leur requête. Ils ont déjà obligé la compagnie à leur fournir les résultats d'une étude qu'elle considérait confidentielle sur l'environnement.

Même s'il ne s'agit pas d'un comité de sécurité exclusivement syndical, comme le préconise la CSN, le rapport de force est tel que cela revient à peu près au même en pratique.

Un employé qui ne peut plus remplir les exigences normales de sa tâche à cause d'une incapacité reconnue par la CAT mais qui désire quand même continuer à travailler peut remplir une tâche de journalier

sans perte de salaire, et des négociations sont en cours pour que cette possibilité soit étendue à toute autre fonction.

Celui qui doit s'absenter à cause d'un accident de travail ou d'une maladie industrielle ne perd pas de salaire pendant les six premiers mois, puisque la compagnie lui verse 25 pour cent de son salaire brut, qui s'ajoute à la compensation de la CAT qui est de 75 pour cent. Après six mois, celui qui est frappé d'invalidité totale permanente reçoit de la compagnie la différence entre 85 pour cent de son salaire net et la compensation de la CAT et toute autre indemnité.

Si puissante soit-elle, la compagnie Fer et Titane, propriété de Kennecott Copper, n'aura pas réussi, malgré tout l'acharnement qu'elle y a mis, à briser la détermination des travailleurs dans leur lutte pour la santé. Après l'échec de son lock out auquel les travailleurs ont répondu par l'occupation totale, le 2 juin, après l'échec de ses inqualifiables tentatives publicitaires pour jeter le discrédit sur l'enquête médicale menée par les médecins choisis par le syndicat, la compagnie a soudainement consenti à négocier. Et à partir de ce moment, il a suffi de quelques jours de négociations intensives pour régler la convention.

Pour ce qui concerne les salaires, les travailleurs ont obtenu une augmentation moyenne de 75 cents la première année et de 70 cents la deuxième, sur un salaire moyen de \$6.56, augmentations que la compagnie s'est engagée à défendre devant la commission dite anti-inflation. La prime de 4h. à minuit a été portée de 20 à 25 cents, celle de minuit à 8h. de 30 à 35 cents, et celle du dimanche de \$1. à \$1.50 cette année et à \$2. l'an prochain.



### **AU SAGUENAY**

# Règlement spectaculaire dans II Caisses Pop

Après une grève qui n'aura duré que six jours, une centaine d'employés de 11 Caisses populaires du Saguenay Lac St-Jean ont signé une convention collective leur assurant des augmentations moyennes de 47 pour cent la première année, ce qui représente des augmentations de \$66 par semaine.

Ils ont ainsi gagné des conditions de travail qui les placent à l'avant-garde dans le secteur des caisses populaires et des banques. Le 1er juin prochain, par exemple, l'échelle des commis s'échelonnera de \$148.50 à \$192.75, celle des caissiers de \$174 à \$224, celle des commis senior, caissiers senior, secrétaires et commis à la perception de \$195.75 à \$249.75 et celle des préposés aux prêts et assistants comptables de \$228.50 à \$297.00.

Quant aux vacances, l'entente prévoit 3 semaines après 3 ans de service et 4 semaines après 8 ans. Désormais,

Le 1er juin prochain, par exemple, l'échelle des commis travail qu'un seul soir par s'échelonnera de \$148.50 à semaine.

Commentant ce règlement, le président de la Fédération des employés de Commerce Robert Tremblay a invité les employés de ce secteur à rejoindre le mouvement syndical organisé pour faire valoir leurs droits. "Le syndicalisme peut aider les employés de ce secteur à obtenir des conditions de travail beaucoup plus intéressantes", a-t-il déclaré.

## 16 MOIS DE GRÈVE POUR GAGNER UN SYNDICAT



A la suite du règlement du Trust Général (15 mois de grève) et après 16 mois de lutte, les 41 travailleurs de l'Agence Provinciale, grâce à une solidarité régionale continue, ont signé une première convention collective qui marquera pour eux la fin du moyen-âge dans leurs conditions de travail.

L'Agence Provinciale est une agence de distribution de journaux et revues pour tout l'est du Québec. Le propriétaire, Denis Jalbert, a littéralement "cassé" suite à un conflit que plusieurs disaient sans espoir.

### La reconnaissance syndicale

Pendant la période de conciliation, l'employeur procède à des changements dans les conditions de travail. Il congédie trois travailleurs sans raison apparente, en suspend d'autres. Les travailleurs débrayent le 10 mai 1976. Le 11, ils sont tous congédiés.

Puis commence une bataille juridique qui sera accompagnée des tactiques patronales habituelles: utilisation de scabs grâce aux bons services des Centres de main d'oeuvre, injonctions, outrages au tribunal, etc.

Les conditions de travail avant de sortir en grève relèvent de la fantaisie tellement elles sont pathétiques: salaire minimum, temps supplémentaire obligatoire à taux simple, domination physique des contremaîtres sur les employés qui sont en majorité des femmes, défense de parler en travaillant ("ça devient des distractions non-productives"), etc.

Situation aberrante: des contremaîtres qui barrent la sortie de façon à obliger des jeunes filles à faire du temps supplémentaire; "les prévisions météo annoncent une tempête de neige, vous coucherez donc à l'usine pour être là demain"; il fait froid dans l'entrepôt mais il est interdit de porter un chandail car ça gêne le fonctionnement, etc.

### Les avocasseries

Les employés congédiés déposent au ministère du Travail une plainte pour activité syndicale. Le commissaire-enquêteur rend le 25 novembre 1976, un jugement reconnaissant qu'il s'agit d'un congédiement massif pour activités syndicales et ordonne la réintégration des employés avec pleine compensation.

L'Agence Provinciale en appelle auprès du Tribunal du Travail, lequel confirmera la sentence du commissaire-enquêteur. L'Agence tente alors de négocier le jugement avec les employés, mais même si le tribunal du Travail est un palier de dernière instance, en appelle devant la Cour supérieure pour contester la constitutionnalité du Tribunal du Travail. La Cour supérieure rend un autre jugement favorable aux travailleurs qui eux, tentent désespérément d'obtenir une injonction pour que soient appliqués les jugements. Pendant ce temps, un juge condamne les syndiqués pour outrage au tribunal!

### Après 50 séances de conciliation

Après 16 mois de luttes, les travailleurs obtiennent la réintégration de tous les employés, la reconnaissance de l'ancienneté, l'abandon des procédures, des quantum (montants versés pour leur congédiement illégal) de \$62,400, des congés maladie, congés sociaux, vacances, et des augmentations variant entre \$25 et \$40 dès la première année de la convention. L'Agence Provinciale a finalement compris. Selon les syndiqués: "C'est un début de civilisation dans cette boîte qualifiée d'inhumaine et cela représente une victoire importante."

# Commonwealth Plywood

Le 19 septembre, les ouvriers et ouvrières de la Commonwealth Plywood de Sainte-Thérèse de Blainville décidaient, dans une proportion de 95%, de déclencher une grève afin de faire reconnaître leur nouveau syndicat CSN par la compagnie.

La Commonwealth Plywood est une entreprise dont la principale production est le contreplaqué destiné à la fabrication de meubles. Les 240 employés (70% sont des femmes) ont été représentés pendant plus de 30 ans par l'Union internationale des rembourreurs d'Amérique du Nord, syndicat jaune dont le président est Donat Thériault.

Des employés de la Commonwealth ayant entendu parler de la victoire syndicale à la Willis de Ste-Thérèse (où les travailleurs ont mis Donat Thériault dehors et où la convention collective négociée par la CSN devenait la meilleure dans le domaine du meuble au Québec) sont venus à la CSN des Laurentides pour demander de l'aide pour créer un syndicat.

"C'est le pas droit à l'assurance - chômage qu'on veut, c'est le droit au travail".

La Fédération des Travailleurs du Papier et de la Forêt (FTPF) et la CSN ont présenté, lors des audiences de la Commission Parlementaire sur l'industrie des Pâtes et Papier au Québec, un mémoire qui rejette les principales allégations des géants du papier en ce qui concerne la responsabilité de la faiblesse de cette indus-

Selon nous, les problèmes de l'industrie papetière et conséquemment l'insécurité d'emploi des travailleurs ne sont pas dus à un manque de matières premières ou à des salaires trop élevés mais à une faible productivité provoquée par des équipements vieillis, des coûts de transport des matières et des produits finis et le non-réinvestissement des profits générés par les travailleurs.

es salaires

Selon les compagnies et les haut-parleurs de l'idéologie dominante, les salaires trop élevés des travailleurs expliquent la mauvaise posture de l'industrie des pâtes et papiers. Mais voilà! Dans les états américains de l'Orégon, Washington, en Le 30 août, la CSN déposait au ministère du Travail une requête en accréditation car la CSN représentait dès lors la majorité des employés de la Commonwealth.

### Le 9 septembre la compagnie congédiait 118 employés!

Suite à cette provocation de la compagnie, les travailleurs et travailleuses de la Commonwealth déciderent d'aller en grève le 19 septembre. Depuis le déclenchement de la grève, les "agents de sécurité" ont fait leur apparition, les policiers municipaux de Ste-Thérèse ouvrent les lignes de piquetage tous les matins et les injonctions commencent à pleuvoir.

Mais les ouvriers et ouvrières de la Commonwealth Plywood sont déterminés à lutter jusqu'au bout pour faire reconnaître leur nouveau syndicat CSN et faire plier la compagnie devant une décision démocratique des travailleurs de changer d'allégeance syndicale. Appuyons la lutte des travailleurs et travailleuses de la Commonwealth Plywood!



Les travailleurs de la Domtar East Angus étaient venus à Québec lors du dernier congrès de la CSN pour expliquer aux délégués pourquoi leur usine était menacée de fermeture.

Suède, en Norvège et en Colombie-Britannique, les salaires payés sont plus élevés que ceux versés aux travailleurs québécois. Or ce sont justement dans ces états, pays ou provinces que l'emploi a augmenté et que l'industrie papetière est florissante.

Beaucoup plus, dans les états comme le Vermont où le salaire est seulement de \$4.97, l'emploi a périclité malgré les bas salaires versés aux travailleurs.

Pour la CSN, les menaces aux emplois que présente actuellement l'état de certaines installations de pâtes et papiers au Québec découlent de l'emprise de l'industrie par des sociétés géantes liées aux principaux groupes financiers du continent qui cherchent à a-grandir leur emprise sur tous les secteurs de l'économie aux dépens des travailleurs et des richesses naturelles.

es recommandations

Tout en reconnaissant les limites d'un gouvernement qui ne remet pas en cause régime capitaliste, la CSN considère que le gouvernement est en mesure de prendre des moyens qui favoriseront un développement planifié et auto-centré de l'industrie des pâtes et papiers et où les profits gé-

seraient réinvestis nérés dans les régions qui ont été négligées dans le passé.

La CSN réclame donc la nationalisation des exploitations forestières au Québec (concessions forestières et terrains boisés privés de plus de 2,000 acres), l'établissement d'une caisse de stabilisation de l'emploi où tous les employeurs seraient obligés de contri-buer. Cette caisse servirait à maintenir les revenus des travailleurs touchés par des mises à pied ou des fermetures d'usine comme cela est envisagé à la Domtar East Angus. Selon nous, cela forcerait les compagnies à investir pour maintenir la viabilité de leurs installations.

La CSN revendique aussi une loi pour permettre une ordonnance ministérielle en cas d'urgence, la mise en place d'une société d'exploitation forestière, des projets d'aménagement et de sylviculture pour développer les activités de loisirs en forêts, la création d'un Institut de recherche forestière et l'application des normes de pollution, de santé et de sécurité au travail.

De plus, la CSN demande au gouvernement de créer un comité consultatif de la politique forestière.

De la CSD à la CSN, le pas est important. C'est celui que viennent de franchir les 30 employés de la station de télévision CJPM à Chicoutimi.

C'est à la quasi unanimité que ces employés de production et de l'information ont décidé de joindre les rangs de la Fédération nationale des communications (CSN). Une requête en accréditation a été déposée le 14 septembre auprès du Conseil canadien des relations du travail (CCRT).

Désormais, tous les employés de la radio et de la télévision de la région du Saguenay Lac St-Jean sont membres de syndicats affiliés à la CSN.

CJPM-TV est sous le contrôle de Télémétropole et de l'influente famille Murdock.



Dans la lutte contre la double oppression que subissent les femmes travailleuses, la CEQ, la CSN et la FTQ ont décidé d'unir leurs efforts et de former un comité inter-centrales de la condition féminine afin que les femmes s'impliquent plus dans les luttes de la classe ouvrière comme dans leur propre lutte spécifique.

On espère ainsi en arriver à un programme commun de revendications et pouvoir mener des campagnes nationales sur des aspects de l'oppression des femmes (ex: garderies, congés de maternité, etc...). En plus d'explorer la possibilité de coordonner la consultation commune sur les revendications spécifiques aux femmes, lors des négociations du Front Commun, de façon à avoir un cahier commun de revendications sur ces points, le comité entend répondre aux mesures gouvernementales touchant les droits des femmes.

C'est ainsi que le comité inter-centrale a été appelé à répondre au premier ministre lorsque celui-ci, lors du dernier congrès du parti québécois, a désavoué la résolution pour l'avortement libre et gratuit adoptée par la majorité des congressistes.

Rappelant que l'avortement libre et gratuit continue d'être nié aux femmes par l'existence des articles 251 et 252 du Code Criminel qui en font un crime sauf lorsque celui-ci est autorisé par un comité thérapeutique (qui n'existe presque pas dans les hôpitaux francophones du Québec) et que ceci entraî ne entre 10.000 et 25.000 avortements clandestins chaque année au Québec, les comités de la condition féminine des trois centrales dénoncent l'intervention antidémocratique du premier-ministre, condamnent l'inaction du gouvernement en cette matière et réitèrent la reconnaissance du droit à l'avortement libre et gratuit.

Pour les comités, il s'agit d'une des mesures disponibles pour assurer aux femmes le droit à la maternité librement consentie avec le congé de maternité complet, des cliniques publiques de contraception et de planification des naissances, des allocations et des dégrèvements d'impôts pour les parents qui ont des charges familiales.

# MALGRÉ UNE RÉPRESSION TERRIBLE, LES TRAVAILLEURS RÉSISTENT FAROUCHEMENT



Rentré il y a quelques jours d'une mission syndicale de la Confédération mondiale du travail en Amérique latine, Marcel Pepin nous livre ses premières impressions.

Tous les membres qui désirent recevoir le journal Le Travail peuvent remplir le coupon ci-dessous et le retourner à l'adresse suivante:

Service de l'information CSN 1001 St-Denis

Montréal H2X 3J1 Téléphone: 286-2155

| Nom:    |      |     |  |  |  |  |  | • |  |  |  |  |  |  |
|---------|------|-----|--|--|--|--|--|---|--|--|--|--|--|--|
| Adress  | e: . |     |  |  |  |  |  |   |  |  |  |  |  |  |
|         |      |     |  |  |  |  |  |   |  |  |  |  |  |  |
| Syndica | at:  |     |  |  |  |  |  |   |  |  |  |  |  |  |
|         |      |     |  |  |  |  |  |   |  |  |  |  |  |  |
|         | • •  | • • |  |  |  |  |  |   |  |  |  |  |  |  |
|         |      |     |  |  |  |  |  |   |  |  |  |  |  |  |

Quelle est la situation concrète des travailleurs et des militants syndicaux dans ces pays?

Très pénible. C'est la terreur qui règne et on la sent à tous les instants. Et ce n'est pas une terreur fondée sur l'imaginaire. Des milliers de dirigeants et de militants syndicaux sont emprisonnés ou ont disparu sans laisser de traces, sans autre forme de procès. Plusieurs ont été torturés. Les assemblées sont interdites. En Argentine, trois militants ont été mis sous arrêt durant quelques jours après nous avoir rencontrés. On veut écraser le mouvement syndical: les dirigeants et les militants syndicaux perdent leur emploi et sont placés sur une liste noire qui les empêche de trouver du travail ailleurs. En Argentine, ce sont des militaires qui occupent maintenant les postes de direction à la CGT. Au Chili, les dirigeants syndicaux qui disparaissent sont remplacés par ordre d'ancienneté ou bien par décret du ministre du travail; il n'y a plus d'élections syndicales.

Cependant, malgré toute cette répression que j'ai qualifiée de barbarie à plusieurs reprises, on rencontre chez les travailleurs une détermination farouche; ils sont résolus à poursuivre la lutte par tous les moyens. Ils inventent. La formation syndicale et politique s'y poursuit de toutes les façons, sous le couvert de pique-niques familiaux, par exemple, puisque les réunions sont interdites.

Pourquoi aller dans ces



En accord avec les Editions Maspéro de Paris, le livre "Danger! Amiante" qui se vend habituellement \$13.50 sera vendu \$7.50 aux militants et organismes syndicaux grâce à l'Agence du Livre Français. On peut se procurer des exemplaires au service d'information de la CSN, 1001 St-Denis à Montréal. Une partie de cet ouvrage porte sur la lutte des mineurs de Thetford.

pays et, surtout, rencontrer les représentants des dictatures militaires?

Les pressions des dirigeants syndicaux locaux sont énormes pour qu'on rencontre leurs gouvernements. Il faut comprendre que ces gens n'ont aucun moyen de se faire entendre dans leurs pays, ni par la presse, ni par les militaires au pouvoir. Ils profitent donc de missions internationales comme la nôtre pour que leurs problèmes, qui sont très graves, soient connus le plus largement possible. Par ailleurs, rencontrer les gouvernements nous sert en quelque sorte de couverture pour pouvoir rencontrer des travailleurs et des dirigeants syndicaux. En Argentine, en Uruguay et au Chili, nous avons présenté aux gouvernements des revendications précises: 1) Libération de tous les prisonniers sans jugement, notamment les prisonniers syndicaux, et re-cherche des dirigeants syndicaux disparus. 2) Arrêt du contrôle de toutes les organisations de travailleurs, 3) Mise en vigueur de la loi d'associations professionnelles garantissant

la liberté syndicale, 4) Respect et mise en vigueur des conventions collectives déjà conclues et liberté de négociation, 5) Respect du patrimoine syndical confisqué par les gouvernements et 6) Création de conditions politiques et syndicales qui, dans le cadre juridique légitime, garantissent la sécurité personnelle des travailleurs et de leurs dirigeants pour qu'ils puissent mener à bien leurs activités syndicales. Vous comprendrez que les militaires

n'ont pas accepté tout de suite de donner suite à nos demandes... Mais pour les travailleurs que nous avons rencontrés, c'était important que nous le fassions. On ne peut pas être solidaires en demeurant toujours assis dans nos bureaux; pour les syndicalistes de ces pays, le seul fait de se rendre sur place est déjà un témoignage qu'ils apprécient fortement.

La question, finalement, est toujours la même: que peut-on faire pour les aider?

Les gens nous disent, là-bas: On a besoin de votre aide à l'extérieur pour poursuivre notre lutte à l'intérieur. Je pense qu'un militant syndical québécois ne peut être insensible aux conditions vécues par ces travailleurs. Connaître la situation est déjà un début. Nous devons aussi continuer de déposer les plaintes de ces travailleurs auprès des organismes mondiaux comme l'ONU et l'OIT, par le canal de notre organisation internationale. Qu'ils le veuillent ou non, les militaires sont sensibles à l'opinion mondiale. Et surtout, nous devons accentuer nos pressions pour que des gouvernements comme le nôtre cessent de commercer avec de tels régimes. C'est absolument indécent. Ces relations commerciales ne servent qu'à asseoir le pouvoir des bourgeoisies nationales et des dictatures militaires; elles n'apportent rien au peuple, bien au contraire. Quant à moi, je voudrais bien pouvoir rendre un peu à ces travailleurs de ce qu'ils m'ont personnellement apporté.

# La CMT et les multinationales

Le dernier Conseil confédéral de la centrale a consacré plusieurs heures à l'étude d'un document préparé par le secrétariat de la Confédération mondiale du Travail portant sur les multinationales, leur fonctionnement, le rôle toujours plus grand qu'elles jouent sur le plan économique mondial.

Que peut faire le mouvement syndical contre l'invasion de ces pieuvres? Dans les syndicats, dans les organisations régionales, dans les organisations internationales.

Ce document, qui compte près de 200 pages, fera l'objet d'un séminaire en octobre et sera par la suite étudié au Congrès de la CMT.

Un condensé de ce document peut être obtenu au Service de l'information de la CSN.